



<b>Pays :</b> Niger	
<b>TITRE DU PROJET :</b> « Accélérer la mise en œuvre de l'agenda femme, paix et sécurité pour une meilleure prévention et gestion des conflits et la consolidation d'une paix durable et inclusive dans les régions de Tahoua et Zinder »	
<b>NUMÉRO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>	
<b>Modalité de financement du PBF :</b> <input type="checkbox"/> <b>IRF</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>PRF</b>	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH)	
<b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :</b>  La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix ; le Secrétariat National Permanent, la Commission Nationale des Droits Humains, le ministère de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant ; ministère de la Jeunesse ; le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; le Ministère de la Communication ; le Ministère de la Renaissance Culturelle ; le Conseil National de la Jeunesse ; les Gouvernorats de Tahoua et de Zinder.  <u>ONGs</u> : ONG Diko (Soutien en langue Zarma) ; REFEPa (Réseau des Femmes pour la Paix) ; SOS FEVVF (Femmes et Enfants Victimes de Violence Familiales); L'ONG FAD : Femmes, Action et développement ; CNDH/DH (Centre Nigérien des Droits de l'Homme pour la Paix et le Développement; APAC Niger (Association des Professionnelles Africaines de la communication, Section Niger); CONGAFEN (Coordination des Organisations non Gouvernementales et Associations Féminines Nigérienne); Conseil National de la Jeunesse.  <u>OSCs</u> : Associations de femmes et de jeunes des régions de Tahoua et de Zinder.	
<b>Durée du projet en mois<sup>1 2</sup> :</b> 24 mois	

<sup>1</sup> La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

<sup>2</sup> Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO au(x) entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

**Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :** Le projet est d'envergure nationale mais se concentre sur les régions de Tahoua et Zinder. A ce titre, il couvrira pour les Communes de Tahoua, Affalla, Takanamat, Konni en ce qui concerne la région de Tahoua, et les communes de Zinder, Tirmini, Dakoussa, Mirriah pour la région de Zinder. Ces régions ont été choisies en fonction du nouveau plan prioritaire défini par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix pour la période 2020-2024.

**Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup>
- Initiative de promotion des jeunes<sup>4</sup>
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

ONU Femmes : \$ 1,963,167

HCDH : \$ 536,833

**Total PBF : \$ 2,500,000**

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :** Aucun financement spécifique n'est actuellement prévu de la part du gouvernement et des PTF à ce jour.

**PBF 1<sup>ère</sup> tranche (70 %) :**

ONU FEMMES : \$ 1,374,217

HCDH : \$ 375,783

Total : \$ 1,750,000

**PBF 2<sup>ème</sup> tranche\* (30 %) :**

ONU FEMMES : \$ 588,950

HCDH : \$ 161,050

Total : \$ 750,000

**PBF 3<sup>ème</sup> tranche\* (\_%) :**

N/A

**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :**

L'objectif de ce projet est d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité au Niger et accroître la participation et l'influence des femmes et des filles dans les initiatives de consolidation de la paix, avec un focus sur les organisations de la société civile féminine des régions de Zinder et de Tahoua. Cela se fera à travers le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et financières des organisations de la société civile féminine pour une meilleure prise en compte des besoins sexospécifiques mais aussi à travers un mécanisme national de coordination en vue d'un meilleur suivi de la mise en œuvre des initiatives dérivées de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité au Niger.

Ledit projet s'articulera autour de trois points essentiels :

- Le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et financières des organisations de la société civile féminine à Tahoua et Zinder, y inclus la création des réseaux afin qu'elles puissent participer effectivement aux mécanismes de prise de décision et contribuer

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>4</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

significativement à la consolidation de la paix au niveau national, régional et communautaires ;

- L'accroissement de l'influence des femmes et des jeunes filles dans la gouvernance locale à Zinder et Tahoua et nationale pour accroître leur participation aux sphères publiques et privées de prise de décision dans le respect des droits humains ;
- Le renforcement des mécanismes de coordination, de collecte et d'analyse des données sur les questions de Femmes, Paix et Sécurité au Niger et l'amélioration de la redevabilité, de la communication, des innovations et de la gestion des connaissances.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :** Le concept et l'approche du projet ont également été discutés au sein des Nations Unies (UNCT), avec le Secrétariat du PBF et lors du Comité de Pilotage du PBF qui a eu lieu le 28 Septembre 2022.

- D'une part, une consultation étroite avec le Secrétariat PBF au Niger et la Coordination du Système des Nations Unies et plusieurs autres agences impliquées dans la mise en œuvre des projets de consolidation de la paix afin de requérir leurs contributions et orientations tout long du processus de rédaction de la note conceptuelle et du document de projet ;
- D'autre part, le développement de ce projet a été réalisé en consultation avec l'ensemble des parties prenantes à tous les niveaux. L'approche et les besoins ainsi que les priorités de la société civile féminine ont été définis à travers des consultations, de dialogues participatifs et interactifs et des visites de terrain avec les organisations de la société civile féminine nigérienne<sup>5</sup> présentes au niveau national et régional, lors de plusieurs réunions d'échanges, des représentant-e-s des services techniques, des autorités locales et décentralisées ;
- Également, des consultations ont eu lieu avec le Ministère la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ; la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix ; le Secrétariat National Permanent de la mise en œuvre du Plan d'Action National de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité, la Commission Nationale des Droits Humains afin d'aligner le projet sur les priorités définies par le Gouvernement en matière de consolidation de la paix et de mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité au Niger.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>6</sup> : 3**

Spécifiez le pourcentage (100 %) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 100%, soit USD 2,500,000

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>7</sup> :**

<sup>5</sup> REFPEA : le réseau des femmes pour la paix ; ONG SOS FEVVF : Femmes et Enfants Victimes de violence Familiale ; ONG FAD : Femmes, Action et développement ; CNDH/DH : Centre Nigérien des Droits de l'Homme pour la Paix et le Développement ; APAC Niger : Association des Professionnelles Africaines de la communication, Section Niger ; CONGAFEN : Coordination des Organisations non Gouvernementales et Associations Féminines Nigérienne.

<sup>6</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>7</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

L'objectif principal de ce projet est de contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans la consolidation de la paix au Niger. Il contribuera ainsi à la mise en œuvre des priorités du plan stratégique de la HACP, qui visent à faire progresser l'égalité et l'équité entre les sexes en tant que droit humain pour réduire les inégalités et la pauvreté dans le domaine de la consolidation de la paix, et ce conformément au Plan de Développement Économique et Social, la politique nationale en matière de genre et à la future approche sectorielle en matière de genre. Aussi, ce projet offre une opportunité de travailler avec le Secrétariat National Permanent pour la mise en œuvre de du Plan d'Action National de deuxième génération afin qu'il puisse jouer son rôle de coordination des initiatives dérivées de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. Également, la HACP à tous les niveaux bénéficiera du renforcement des capacités techniques et opérationnelles pour une meilleure prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre du plan prioritaire, le suivi des indicateurs relatif à ces questions et la prise en compte des droits humains, des droits des femmes et des filles sur tout le long du processus de consolidation de la paix.

A travers une approche inclusive et participative, ce projet permettra de renforcer significativement deux organisations de la société civile féminine faîtières au niveau régional (1 pour Tahoua et 1 pour Zinder), et entre 5 à 10 organisations féminines (ces chiffres seront précisés au cours des ateliers régionaux de planification) au niveau local dans chaque régions de Tahoua et Zinder pour une meilleure prise en compte des droits humains en général et les besoins sexospécifiques des femmes et des jeunes femmes en particulier. Cette initiative fournira un appui technique, opérationnel et financier à ces organisations, l'ouverture d'espaces de plaidoyer et d'influence au niveau des centres de décisions nationaux, une mise en réseau des organisations féminines ; et une approche collaborative entre ONU Femmes et HCDH ainsi tous les autres acteurs intervenant sur la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité dans toutes les étapes de développement et mise en œuvre du projet. Comme résultat, ces organisations féminines pourront avoir un impact encore plus significatif sur la consolidation de la paix aux niveaux national, régional et local.

Par ailleurs, les actions de plaidoyer et les activités de consolidation de la paix qui seront mises en œuvre par ces organisations féminines permettront de cibler directement les entraves à la participation et les questions de protection qui affectent les femmes, les jeunes femmes et les filles.

**Degré de risque du projet<sup>8</sup> : 1**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>9</sup>) : 2.3**

Le projet contribue et s'aligne sur les documents cadres suivants :

**Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :** ODDs 1, 3, 4, 5, 8, 10.16.

**Le Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2022-2026 :** Effet 1 : Le développement du capital humain est soutenu et inclusif ; Effet 2 : Le pays est bien gouverné dans un espace sécurisé ; Effet 3: L'économie nigérienne est structurellement transformée;

**Le Plan d'Action National pour la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité 2020-2024.**

**Axe 1. Prévention :** les droits fondamentaux des femmes et des filles sont promus et assurés en toutes

<sup>8</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>9</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

circonstances et par tous ; **Axe 2. Protection** : les femmes et les filles ont un accès renforcé aux services sociaux de base, aux opportunités économiques, à la justice sociale, et sont protégées des violences ; **Axe 3. Participation** : les obstacles sont levés et les femmes s'impliquent de manière significative pour prévenir durablement les conflits et renforcer la cohésion sociale ; **Axe 4. Partenariat** : des cadres d'interventions entre acteurs publics et privés, les organisations féminines et des jeunes sont créés pour bâtir une société plus résiliente ; **Axe 5. Coordination** : un dispositif inclusif, participatif et doté de moyens adéquats est opérationnel pour implémenter les objectifs de l'agenda FPS ;

**Le Plan Cadre de Coopération (PCC) 2022-2027 entre les Nations Unies et le Gouvernement du Niger.** « D'ici 2027, les institutions nationales et locales améliorent l'application des cadres légaux et réglementaires, l'efficacité, la redevabilité, l'inclusivité et l'équité de la mise en œuvre des politiques publiques pour promouvoir l'offre de services publics de qualité en faveur des communautés et des familles dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence humanitaire » ; « D'ici 2027, les populations, notamment les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes et les groupes les vulnérables ont un accès inclusif, équitable et renforcé à des services sociaux de base de qualité, à un emploi décent, à la protection sociale et à la protection contre les pratiques néfastes » ; « D'ici 2027, les populations les plus vulnérables, particulièrement les femmes, les filles, les garçons et les personnes avec des besoins spécifiques, améliorent : leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie, et renforcent leur résilience aux changements climatiques y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes. ».

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**

**Extension de la durée :**  Durée additionnelle du projet en mois :

**Changement de résultat / sujet :**

**Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :**

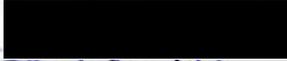
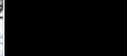
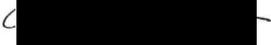
**Budget PBF supplémentaire :**  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

**Brève justification de la révision :**

*NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

**SIGNATURES DU PROJET :**

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>1</sup></b></p> <p>Nom : Anne Marie Rachel Mian Djangone</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Représentante résidente</p> <p>Nom de l'agence : ONU Femmes</p> <p>Date et visa : 12/07/2022</p> 	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom : </p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Secrétaire Général</p> <p>Date et visa : 03/12/2022</p> 
<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom : M. Abdul FOFANA </p> <p>Titre : Chef de l'administration OHCHR à Genève.</p> <p>Nom de l'agence : Haut-commissariat aux droits de l'homme</p> <p>Date et visa : 12/2/2022</p> 	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p>Elizabeth Spehar </p> <p>Signature : </p> <p>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 07/12/2022</p>
<p><b>Coordonnatrice résidente</b></p> <p>Nom : Louise Irene Aubin</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Coordonnatrice résidente du système des Nations Unies au Niger.</p> <p>Date et visa :</p> 	

## **I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)**

- a) *Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

L'analyse de conflit fournit des informations autour de 3 thématiques principales :

- Les principaux défis socio-économiques et sécuritaires au Niger et leur impact sur les femmes et les jeunes filles ;
- Les obstacles normatif et culturels pour la pleine participation des femmes et jeunes filles dans la vie publique au Niger, y inclus la prévention et gestion des conflits ;
- Les obstacles pour l'engagement des organisations de la société civile féminines autour de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité dans les régions de Tahoua et Zinder.

Le projet prévoit réaliser une analyse des conflits sensible au genre et aux droits humains et établir une cartographie des organisations de la société civile féminine des régions de Tahoua et Zinder ainsi qu'un plan de renforcement de leurs capacités afin de mieux comprendre la dynamique du genre et des droits humains, les facteurs sous-jacents et les acteurs impliqués au moment de l'analyse et ainsi de mieux répondre aux besoins des populations affectées (Activité 1.1.1).

### **Plus des détails sont disponibles dans l'Annexe A.**

Sur la base de l'analyse socio-économique et des données disponibles, pendant les derniers 10 ans les indices montrent une augmentation du taux de pauvreté des ménages dirigés par des femmes au Niger, qui est passé de 32,0 % (2011) à 40,7 % (2019), alors que ceux dirigés par des hommes ont connu une tendance à la baisse, passant de 46,9 % à 40,8 %. Les tâches familiales assumées par les femmes et non rémunérées créent une discrimination sur le marché du travail, augmentant ainsi le taux de pauvreté au sein des communautés et réduisant leurs chances de contrôle et d'accès aux ressources, ainsi que le développement de l'entrepreneuriat féminin. Le taux de sous-emploi, qui touche principalement les populations rurales (83,6%), est de 34,62% en moyenne, dont 38,33% pour les femmes et 32,93% pour les hommes. Ainsi, l'indice d'inégalité de genre au Niger est plus élevé que la moyenne africaine dans le rapport méthodologique et statistique de mars 2020 préparé par la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

Malgré des résultats encourageants et l'adoption d'une Stratégie Nationale de Lutte contre les violences sexuelles, au Niger le 12 février 2021, plus de 38 % des femmes sont victimes de violences basées sur le genre (VBG) en 2021 selon le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. La prévalence globale des VBG au cours de la vie est de 29,0% soit respectivement 38,2% chez les femmes et 16,3% chez les hommes, selon, l'étude sur l'ampleur et les déterminants des violences basées sur le genre réalisée en 2021 par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Les causes des violences, pour la plupart familiales, sont notamment la grande différence d'âge entre époux ; le rapport de pouvoir (Mari et Femme) ; l'absence de loi spécifique contre les VBG ; le manque d'effectivité d'application des lois existantes et enfin la faible mise en œuvre des

programmes et politiques de renforcement de la citoyenneté et d'autonomisation des femmes.

En plus, la crise sécuritaire au Niger s'est accentuée avec de multiples menaces telles que la présence des groupes non-étatiques armés (GANE), l'extrémisme violent, la circulation d'armes légères, le trafic de drogue, le trafic d'êtres humains, les enlèvements, le banditisme transfrontalier, les violences basées sur le genre ou encore la faible réalisation des droits économiques, sociaux et culturels de la majorité de la population et un manque de confiance des populations envers ses institutions étatiques. Cette superposition de facteurs a entraîné de graves violations des droits humains, en particulier des atteintes aux droits à la vie, des violences basées sur le genre, en particulier contre les femmes et les jeunes filles, des restrictions de l'espace civique et le déni d'opportunités et de ressources ainsi que la désorganisation du système judiciaire.

Les enjeux de prévention des violences et de protection des femmes et des filles sus-évoqués impactent la participation des femmes et jeunes filles dans les mécanismes de gestion des conflits, les instances publiques de prise de décision mais aussi les espaces privés en raison de la persistance de certains obstacles et barrières socioculturelles. L'exclusion de l'accès aux ressources naturelles et de leur contrôle, les travaux domestiques, les restrictions de déplacement, le manque de certaines capacités en leadership, l'analphabétisme, et la vulgarisation de certains stéréotypes péjoratifs restent des obstacles. De même, des commentaires négatifs ou désobligeants associés à celles qui entreprennent des carrières politiques sont fréquemment utilisés pour restreindre les vellétés d'engagement des femmes sur le terrain politique et public. Les médias et les réseaux sociaux sont des vecteurs de la banalisation de cette discrimination fondée sur le sexe. Cette vision péjorative de la responsabilisation des femmes est bien ancrée dans les mœurs, coutumes et traditions locales qui déterminent les normes sociales régissant la gestion de la communauté. La vision péjorative de la représentation des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics, constitue un obstacle à l'exercice du droit à la participation de celles qui le désirent ; lesquels accentuent la difficulté de concilier un engagement public et politique avec une vie de famille et communautaire, freine l'ardeur des femmes en raison des nombreux obstacles suscités.

**Dans la région de Tahoua**, le faible niveau d'inclusion des femmes et des jeunes filles dans les mécanismes de prise de décision et de gestion des conflits, la détérioration de la situation sécuritaire avec une méfiance grandissante entre les communautés et entre les civils et FDS et le secteur de la justice, la fragilité des institutions étatiques, la raréfaction des ressources naturelles due au changement climatique et à l'action de l'homme et leurs conséquences comme les violences et les déplacements massifs, ont des impacts dramatiques sur la résilience des communautés, notamment les femmes et les jeunes filles. Des échanges sur la situation sécuritaire des femmes et des enfants ont fait ressortir la non-implication des femmes dans la gestion de la sécurité en raison des préjugés sur les capacités de ces dernières à jouer un rôle clé dans la prévention des violations et abus des droits de l'homme.

**Dans la région de Zinder**, la problématique d'accès aux ressources naturelles par les jeunes filles et les femmes devient de plus en plus critique : 1) malgré la reconnaissance du droit d'accès à la terre des femmes, la pression sur les ressources foncières tend à les priver de ce droit, pendant qu'elles n'ont pas de pouvoir économique pour s'en acquérir par achat ou gage ; 2) ce même scénario se retrouve avec les jeunes qui, même émancipés, sont obligés de travailler sur le foncier très morcelé de leurs parents. Ces femmes et ces jeunes filles vivent exclusivement de la production agricole et pastorale sur laquelle, ils n'ont aucune possibilité de prélèvement puisque la gestion est sous le contrôle des parents et des hommes. Toutes ces

conditions aggravent la situation de vulnérabilité et de pauvreté des jeunes filles et des femmes et les exposent de plus en plus à la radicalisation ou la migration. Responsables de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, lorsqu'un conflit survient, les femmes n'hésitent pas à se déposséder de leurs biens personnels (bijoux, vêtements, ustensiles de cuisine, petits ruminants, volaille, etc.) pour assurer la survie de leurs familles.

Le respect des droits de femmes et la reconnaissance de leur place comme actrices à part entière du processus de développement, de paix et de sécurité reste un défi au Niger en dépit des engagements pris et des efforts fournis par l'Etat tel que l'examen national volontaire des Objectifs de Développement Durable en 2018. Selon l'Analyse Commune Pays du Niger et le Plan d'Action Nationale de la Résolution 1325 du Niger, les inégalités de genre sont solidement enracinées au Niger, où le poids des traditions socioculturelles, couplé à la féminisation de la pauvreté freinent l'autonomisation des femmes, limite leur accès à l'éducation, à la santé reproductive, à la gestion et au contrôle des ressources. La prévalence de nombreuses formes de violences sexuelles et sexistes continue d'impacter durement les femmes à tous les niveaux de la société, y compris à travers la violence domestique ou la persistance de certains sévices à l'encontre des femmes et des filles, ou certaines pratiques culturelles néfastes telles que la pratique de Wahaya, les mariages précoces ou forcés.<sup>10</sup>

La culture patriarcale et les pesanteurs sociales, culturelles et religieuses affectent également les rôles dans la famille et au sein de la communauté, où les femmes sont généralement restreintes à la sphère privée et exclues de la sphère publique. Si les femmes âgées inspirent le respect et sont considérées comme des femmes sages, les jeunes femmes vivent une discrimination et exclusion systémique dû à leur âge et leur sexe. Des avancées telles que l'application de la loi de 2019 sur le quota a permis au Niger d'accroître la visibilité et la présence des femmes à l'Assemblée nationale (30% de représentation). Néanmoins, leur participation significative reste très difficile, et leur représentation et participation demeurent extrêmement faibles dans les instances de gouvernances locales et les mécanismes de prévention et de gestion des conflits communautaires.

Une étude sur le rôle des femmes dans la prévention et consolidation des conflits (HACP, 2022) fait état de la complexité de la participation des femmes. Cette étude souligne que les femmes sont très actives dans la prévention des conflits en tant qu'éducatrice et gardienne des traditions et de la paix au niveau domestique et partiellement communautaire. En revanche, cette participation se limite aux sphères de responsabilité qui lui sont conférées par la société, et notamment les conflits familiaux, conflits entre jeunes ou conflits liés aux activités économiques ou associatives des femmes. Les femmes demeurent exclues des processus de résolution des conflits formels présidés par les chefs de village. A la suite de certaines initiatives ou projets d'inclusions des femmes (ex. Projet PBF ONU Femmes/FAO « Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs dans les régions de Dosso et Maradi »), certaines femmes ont pu devenir médiatrices dans des structures ad hoc et parallèles aux mécanismes traditionnels.

L'un des éléments majeurs qui ressort de l'analyse des conflits réalisée par le Secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la paix au Niger en 2021, est le rôle fondamental des OSC. Les informations et enseignements recueillis sur le terrain par le biais de ces organisations contribuent à l'élaboration des différentes stratégies, l'adoption de mesures et l'appropriation facile des initiatives par les acteurs locaux clés (représentants des

---

<sup>10</sup> Conseil des droits de l'homme, Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, Niger, 26 février 2021 - <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/050/31/PDF/G2105031.pdf?OpenElement>

services locaux, décentralisés, les leaders communautaires). Cela favorise aussi la capitalisation des bonnes pratiques et des leçons apprises qui contribuent à adresser les véritables réponses aux besoins des communautés notamment les femmes et les jeunes. L'implication des OSC permet également d'identifier les opportunités pour un plus fort et plus durable engagement au niveau communautaire dans la consolidation de la paix au Niger et d'adopter les mesures nécessaires afin de mieux promouvoir les droits humains, les droits des femmes et des filles dans le processus de consolidation de paix.

Cependant, depuis plusieurs années, les organisations de la société civile reçoivent de moins en moins de financements en raison de leurs capacités opérationnelles et financières limitées, les bailleurs de fonds privilégiant des grandes ONG internationales alors que l'appropriation locale des initiatives est aujourd'hui et plus que jamais une nécessité. En dépit de ces contraintes les OSC contribuent aux efforts de consolidation de la paix à travers le faire-faire. Leurs résultats restent probants mais cette approche ne contribue pas significativement à leur renforcement institutionnel et freine leur capacité à jouer un rôle clé dans la promotion d'une participation accrue des femmes et des jeunes filles dans le processus de la consolidation de la paix.

Dans les régions de Tahoua et Zinder, les organisations de la société civile dirigées par des femmes sont relativement nombreuses. Elles travaillent sur de nombreuses thématiques liées aux droits des femmes, mais peu entre elles jouent un rôle ou une contribution significative dans les processus de consolidation de la paix. Très souvent, ces organisations manquent de moyens techniques et financiers pour pouvoir mettre en œuvre leurs initiatives, et possèdent une influence relative sur les processus de prise de décision. Une étude préliminaire sur la cartographie des acteurs œuvrant sur les questions de Femmes, Paix et Sécurité commanditée par ONU Femmes (2022) couvrant notamment la région de Tahoua fait état de ces difficultés rencontrées par les organisations de la société civile nationales et régionales. Beaucoup n'ont pas de sièges ou localisations précises. Leurs représentations se résument souvent à la personne du/de la président (e). Très souvent, les financements dans le domaine Femmes, Paix et Sécurité sont modestes, et leurs activités concernent en priorité les sensibilisations et les micro-projets d'autonomisation des femmes. A date, il n'existe pas de cartographie des organisations féminines œuvrant pour la consolidation de la paix dans les régions de Tahoua et de Zinder.

- b) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants<sup>11</sup>, et comment il garantit l'appropriation nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

Le projet contribue directement à la mise en œuvre des plusieurs engagements, y inclus au niveau des politiques et stratégies, pris par le Niger pour promouvoir l'égalité des sexes, prenant en compte aussi les limites et défis enregistrés dans cette mise en œuvre.

La Constitution du Niger consacre, entre autres, l'obligation de veiller à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Le code de la nationalité permet aux femmes nigériennes de transmettre la nationalité. La nouvelle loi n° 2019-60 du 24 décembre 2019

---

<sup>11</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

(modifiant la loi n° 2000-008 du 7 juin 2000)<sup>12</sup> a rehaussé le quota de 15 à 25 % pour les postes électifs et à 30 % pour les nominations. Le Code pénal punit certaines formes de violence contre les femmes, les mutilations génitales féminines, le viol (mais pas le viol conjugal).

Le Niger a également réussi son passage au Cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU le 30 septembre dernier<sup>13</sup>. Ce succès est le fait d'importantes avancées enregistrées par le pays dans divers domaines des Droits Humains, même si quelques défis restent encore à relever.

Les recommandations adoptées par le gouvernement nigérien pour la promotion des femmes comprennent notamment la lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes, la lutte contre les mutilations génitales féminines, l'égalité d'accès à l'éducation, le relèvement de l'âge du mariage pour les filles à 18 ans, la reconnaissance de l'égalité des droits des femmes en matière de succession et de divorce ainsi que le statut juridique et la protection des enfants nés hors mariage, les droits des femmes en termes de participation des femmes à la vie politique et publique, et la promotion des femmes dans la société nigérienne.

Une politique nationale genre existe depuis 2008 (révisé en 2017) des cellules genres ont été créées au sein de nombreux ministères et un Observatoire National pour la promotion de la femme a été mis en place. Des cellules genres sont en place au sein des ministères sectoriels et dirigées par un coordonnateur(trice) nommé par arrêté du Ministre et sont chargées de coordonner l'élaboration, la validation et la mise en œuvre de la politique nationale genre, de renforcer les compétences des agents en matière d'intégration du genre dans les projets et programmes du Ministère et dans l'exercice de leurs compétences et d'appuyer le plaidoyer pour la prise en compte du genre ainsi que la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Action national de l'agenda Femme, Paix et Sécurité du Niger 2020-2024. Ces cellules existent mais manquent souvent de moyens techniques et opérationnelles pour jouer pleinement leur rôle.

L'Observatoire National créé par décret N°2015-524/PRN/MP/PF/PE du 02 octobre 2015 avec ancrage institutionnel au ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Deux ans après sa création, l'Etat a jugé de rehausser son ancrage pour se conformer à la déclaration des Chefs d'Etat de la CEDEAO le décret n° 2015-524/PRN/MP/PF/PE du 2 octobre 2015 portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG) a été abrogé et remplacé par le décret N°2017-428 du 24 mai 2018 qui rattache l'ONPG au Cabinet du Premier Ministre. Un des principes directeurs de l'I3N<sup>14</sup> (« les Nigériens nourrissent les Nigériens ») est la prise en compte du genre dans toutes les actions, entre autres documents stratégiques. L'ONPG a permis de collecter, d'analyser et de diffuser toutes les données et informations relatives aux questions de genre au Niger, et de formuler des propositions et recommandations pour la réforme des textes législatifs et réglementaires afin de prévenir et de réduire les inégalités entre les sexes, dans le respect des dispositions de la loi sur les quotas et de toutes celles relatives à la promotion du genre. Cependant, beaucoup reste à faire dans tous les secteurs

---

<sup>12</sup> Le Niger a adopté en 2019 une loi sur le quota avec l'appui technique et financier de ONU FEMMES Niger qui revue à la hausse l'ancienne loi de 2000. Les mécanismes instaurés par cette loi ont permis de remédier à la fois au faible taux d'investissement des femmes et aux biais limitant les chances d'élection des candidates

<sup>13</sup> Sur l'ensemble des 254 recommandations formulées, le Niger en a accepté 248, en ce qu'elles favorisent le renforcement du cadre normatif et institutionnel des droits humains ; la coopération avec les mécanismes des droits de l'Homme ; la promotion des droits civils et politiques ; la lutte contre la torture, la traite des personnes et la discrimination ; la protection des droits des groupes spéciaux et la réalisation des droits économiques sociaux et culturels.

<sup>14</sup> L'initiative « 3 N », un crédo, une volonté et un engagement politiques du président de la république, Issoufou Mahamadou, pour mettre les Nigériens à l'abri de la famine et de la soif. Elle est constituée d'un programme d'investissement qui permettra au Niger d'accéder à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce programme intègre les dispositions de la stratégie de réduction de la pauvreté afin de garantir les conditions d'une pleine participation des populations à la production nationale et à l'amélioration de leur revenu.

(socio-économique, juridique, politique et sécuritaire) pour assurer l'équité entre les sexes, car les textes nationaux ne sont pas encore bien respectés dans certaines régions du Niger.

Le Plan d'Action National (PAN) de l'agenda Femme, Paix et Sécurité du Niger 2020-2024 en appui à la mise en œuvre de l'agenda FPS et l'ODD 5 et 16, met en place un dispositif de coordination au niveau national et régional. Ce PAN vise à accroître la participation des femmes et des filles dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, des crises ainsi que leur prévention pour réduire les inégalités dans chaque secteur clé de la vie nationale. Au regard du contexte actuel du Niger, ce PAN a adopté une approche intégrée de nexus Humanitaire, Développement et Paix. Il est dès lors impératif que des actions orientées et vigoureuses soient prises pour accroître la participation des femmes, des jeunes femmes et des filles dans la résolution des conflits au Niger, notamment à travers les organisations de la société civile dirigée par les femmes et les jeunes femmes et disposant d'une meilleure capacité technique et opérationnelle.

L'arsenal juridique présente encore plusieurs lacunes :

- Le Code de la famille n'a jamais été adopté pour des raisons socioculturelles et religieuses. Le Code civil stipule que l'homme est le chef de famille et décide du domicile, soumet l'ouverture d'un compte bancaire et l'exercice d'un métier ou d'une profession à l'autorisation du mari, et fixe l'âge du mariage pour les filles à 15 ans seulement, contre 18 ans pour les garçons.
- Les coutumes et traditions font parties intégrantes du droit, et avec elles toute une série de dispositions inégalitaires telle que l'obéissance de la femme à son mari, l'absence de statut et toutes les conséquences que cela peut avoir pour les secondes épouses et les suivantes dans le cadre de la polygamie, une infériorisation du statut de la femme en matière d'héritage, de divorce (répudiation), de garde des enfants et de propriété.
- La Convention pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) a été ratifiée avec réserves et amputée de ses éléments essentiels au changement du statut des femmes.
- Et le protocole de Maputo<sup>15</sup> n'a pas encore été ratifié en raison de considérations socio-culturelles.

Le projet s'aligne sur les priorités du PBF de manière transversale à savoir : (i) prévention et gestion des conflits locaux pour l'accès aux ressources naturelles ; (ii) renforcement de la résilience des groupes face au risque d'exposition à la radicalisation et/ou affectés par l'extrémisme violent ; (iii) consolidation de la paix et de la sécurité communautaire dans les zones frontalières ; (iv) renforcement de partenariats stratégiques pour l'analyse, la programmation et la coordination des acteurs de consolidation de la paix. Il en est de même pour le plan de développement économique et social et le nouveau plan cadre de coopération (2023 - 2027) récemment validé.

Aussi, en vue d'une meilleure appropriation nationale et locale du projet :

- L'ensemble des parties prenantes ont été consulté à tous les niveaux. Qu'ils soient du niveau national, régional et communal et même jusqu'au niveau du village, les

---

<sup>15</sup> Le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Protocole de Maputo) est un protocole international de l'Union africaine, amenant les États signataires à garantir les droits des femmes, y compris le droit de participer au processus politique, l'égalité sociale et politique avec les hommes, une autonomie améliorée dans leurs décisions en matière de santé et la fin des mutilations génitales féminines.

autorités administratives, locales ; les représentant-e-s des services techniques ; les leaders communautaires, les bénéficiaires connaissent le contenu du projet. En plus, chacune de ces composantes connaît son rôle, sa responsabilité mais aussi sa contribution dans l'atteinte des différents résultats du projet.

- L'implication de l'ensemble des acteurs sur tout le cycle de mise en œuvre du projet. En plus de la consultation pendant l'élaboration du projet, cette même dynamique se poursuivra durant toute la période de mise en œuvre ;
- La mise en place des mécanismes de durabilité. Pour favoriser la durabilité des résultats du projet, les comités de suivi, de coordination et d'orientation sont mis en place et sont opérationnels.

La mise en œuvre du présent projet peut être considérée comme la volonté commune des deux régions à contribuer aux initiatives multilatérales avec une stratégie d'intervention innovante, adaptée et inclusive qui s'inscrit également dans l'atteinte des objectifs de l'UNISS.

- c) *Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref résumé des interventions existantes dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.*

Compte tenu des lacunes stratégiques et financières mentionnées, les partenaires (Agences des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les Organisations Internationales) collaborent avec le Gouvernement nigérien, les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile et d'autres parties prenantes pour :

- Réformer les lois et politiques discriminatoires qui favorisent la discrimination fondée sur le genre et les aligner avec le droit international des droits de l'homme ;
- Transformer les normes sociales discriminatoires et les stéréotypes préjudiciables liés au genre afin de laisser place à des structures sociales et des rapports de pouvoir plus équitables ;
- Éliminer les violences basées sur le genre ;  
Protéger et élargir l'espace civique des défenseuses des droits humains ;
- Faciliter une participation égale des femmes et des hommes dans la vie civile, politique, économique, sociale et culturelle ;
- Garantir l'égalité des genres au sein de la société.

Il serait opportun pour le Niger de disposer d'organisations faitières encore plus fortes sur les questions de consolidation de la paix, du genre et des droits humains au niveau de ces deux régions d'intervention, ainsi que d'un réseau d'organisations de femmes et de jeunes travaillant sur les questions de Femmes, Paix et Sécurité. La mise en œuvre des activités de ce projet sera une occasion pour le Niger de disposer d'au moins organisations faitières pour contribuer davantage à une meilleure prise en compte des besoins sexospécifiques des femmes et des filles sur tout le long processus.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
--------------------------	-----------------------	-----------------------	--------------------------------------------------------------

<p>Consolidation de la paix et de la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques</p>	<p>PBF, \$ 3 499 760 pour une durée de 30 mois. t les communes de Allela (département de Konni), Bagaroua (département de Bagaroua), Tébaram et Takanamat (département de Tahoua), Tillia (département de Tillia), Tassara (département de Tassara) et Tchintabarad en (département de Tchintabarad en).</p>	<p>Le projet ambitionne renforcer le rôle socio-économique des femmes au sein des communautés en tant qu'agents de consolidation de paix et de prévention et gestion des conflits : réduire les inégalités socio-économiques de sexes et améliorer l'autonomisation économique des femmes dans un environnement affecté par les changements climatiques et l'insécurité, contribuer de manière durable à la consolidation de la paix et la prévention des conflits.</p>	<p>Les deux projets visent le renforcement de l'influence des femmes mais ce projet entend le faire à travers des organisations de la société civile féminine pour une meilleure appropriation et durabilité au niveau locale</p>
<p>ONU FEMMES Projet de renforcement des capacités des organisations de femmes et de création d'un puissant mouvement de femmes pour la paix dans la région du sahel</p>	<p>Pays Bas, \$ 9 000 000 dans les 5 pays du G5 Sahel pour une durée de 4 ans.</p>	<p>L'objectif global du projet est de contribuer au fait que les OT et les femmes soient entendues et influencent de manière proactive les processus de sécurité et de paix dans les pays du G5 Sahel. Précisément, l'objectif global implique que les OT influencent stratégiquement les processus de paix et les infrastructures clés de la paix dans la région, tout en participant à la définition de l'agenda et à la prise de décision en matière de paix et de sécurité aux niveaux national et régional.</p>	<p>Les deux projets visent le renforcement de capacité des organisations afin de prendre en compte les besoins des femmes et des filles dans la consolidation de la paix. Au-delà du renforcement des capacités techniques et opérationnelles, le présent projet offre l'opportunité de création de nouvelles OSC, de développement d'initiatives locales liées à la consolidation de la paix et.</p>

Prévention et gestion pacifique de conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles dans les communes nord de la région de Zinder	PBF, \$ 2 300 000 pour une durée de 24 mois.	Le projet se propose de renforcer et rendre plus inclusifs les mécanismes locaux en matière de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles et l'autonomisation économique et sociale des jeunes et des femmes dans le développement local. Ainsi le projet contribuera à atténuer la résurgence des conflits à travers une gestion rationnelle et équitable des ressources foncières tout en renforçant le leadership et la participation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décision et leur autonomisation socio-économique.	Les deux projets contribuent à un processus de consolidation de la paix inclusif.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) *Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).*

Le présent projet entend accorder un rôle central à la promotion des droits humains, des droits des femmes et des filles et à leur protection dans le processus de consolidation de la paix à travers le renforcement des capacités des femmes et jeunes filles, des OCS féminines et du mécanisme national du Secrétariat Permanent et de la HACP chargé de suivre et de coordonner la mise en œuvre des résolutions de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité sous l'autorité de l'État, dont l'objectif est de favoriser une résolution durable des causes profondes des cycles de violence dans le pays.

Ce projet adoptera une approche de co-création, collaboration et de partenariat entre les agences onusiennes récipiendaires et les organisations de la société civile féminine de Zinder et Tahoua, y compris les organisations dirigées par des jeunes femmes, dans toutes les étapes : de la phase de consultation et développement du projet à sa mise en œuvre, suivi et évaluation. Le projet entend permettre aux organisations de la société civile partenaires de renforcer leurs capacités techniques, financières et opérationnelles, notamment à travers la mise en place d'un mécanisme de 'seed funding' (Produit 1.2) pour la mise en œuvre d'initiative identifiées par les organisations et adressant les défis identifiées à travers les analyses de conflits (Activité 1.1.1), mais également leur permettre d'acquérir une plus grande influence sur les processus de décisions liés à la consolidation de la paix et prévention des conflits. Les institutions étatiques partenaires comme le Secrétariat National pour la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et sécurité et la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) bénéficieront des leçons apprises de la mise en œuvre des initiatives des organisations féminines locales, pour faciliter la prise de décisions inclusives tenant compte des besoins sexospécifiques des femmes, des jeunes femmes et des filles au Niger (Résultat 3).

La mise en place d'un comité technique composé d'ONU FEMMES, du HCDH et des deux organisations faitières :

- La sélection de deux (2) organisations faitières (1 à Tahoua et 1 à Zinder) sur la base de critères tels que la disposition des documents d'existence, l'expérience dans le domaine de la consolidation de la paix, les rapports d'audits des deux dernières années d'exercice, etc. au niveau de chacun des deux chefs-lieux de régions de Tahoua et de Zinder ;
- La sélection des organisations féminines (OCS, associations, groupements) par les deux organisations faitières en vue de développer et de mettre en œuvre des initiatives en lien à la consolidation de la paix et conformément aux besoins des femmes et des filles de ces zones (y inclus à travers l'analyse de conflit);
- Une opportunité sera donnée aux jeunes femmes et filles désireux de créer des OSCs de bénéficier des fonds et de l'accompagnement technique en vue de formaliser leur structure ;
- Le renforcement des capacités des institutions étatiques chargées de la mise en œuvre de l'agenda femmes paix et sécurité afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle ;
- Un accompagnement technique et opérationnel des deux agences récipiendaires tout au long de la mise en œuvre, suivi et évaluation du projet. Ces deux organisations faitières, une fois sélectionnées, bénéficieront d'un renforcement technique et opérationnel afin d'assurer la coordination globale des initiatives de consolidation de la paix au niveau local. Une attention particulière sera accordée au renforcement institutionnel de ces organisations afin qu'à l'issue de la mise en œuvre des activités du projet, ces organisations soient à même de disposer d'une structure pérenne, capable de mobiliser des ressources et de mettre en œuvre des projets de consolidation de la paix.

Cette approche sera déclinée en trois objectifs spécifiques :

- Dans un premier temps, répondre aux besoins premiers des organisations féminines régionales et locales de Tahoua et Zinder, à travers un renforcement de leurs capacités techniques et opérationnelles et un financement leur permettant le développement et la mise en œuvre de leurs initiatives de consolidation de la paix (Résultat 1).
- Dans un second temps, promouvoir les droits humains et la protection des femmes et permettre aux femmes d'accéder aux sphères de prise de décision pour influencer la prise en compte des besoins sexospécifiques dans le processus de consolidation de la paix (Résultat 2).
- Par ailleurs, le mécanisme de coordination sera renforcé afin de coordonner davantage les initiatives dérivées de l'agenda Femmes, paix et sécurité dans les régions pilotes de Tahoua et Zinder, et sera ensuite appliqué à d'autres régions du Niger mais aussi contribuer à alimenter la prise des décisions au niveau stratégique dans le domaine de la consolidation de la paix (Résultat 3).

b) Fournissez une « **théorie du changement** » **au niveau du projet** - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la

*gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).*

Le projet se base sur la théorie du changement selon laquelle :

- 1) Si la société civile féminine de Tahoua et Zinder est renforcée techniquement, financièrement et opérationnellement, ayant la possibilité de développer et mettre en œuvre ses initiatives pour contribuer à la consolidation d'une paix durable et inclusive ;
- 2) Si la société civile féminine de Tahoua et Zinder a plus d'opportunités de participation et d'influence sur les institutions liées à la consolidation de la paix ;
- 3) Si la société civile féminine de Tahoua et Zinder dispose d'opportunité d'influence et plaider au niveau local et national sur les droits des femmes, le respect accru de leurs droits, renforçant la compréhension du public sur leurs besoins de protection et de leur rôle et place dans le processus de paix ;
- 5) Si la société civile féminine de Tahoua et Zinder a une meilleure connaissance des droits des femmes, une meilleure parité entre les hommes et les femmes dans le domaine de la santé, de la formation, de l'emploi et de la politique ;
- 6) Si les autorités et les hommes soutiennent et encouragent la participation des femmes et des jeunes filles au processus de paix y compris comme leaders ;
- 7-) Si le mécanisme de coordination et de suivi du Secrétariat Permanent et de la HACP pour la mise en œuvre de l'agenda Femmes, paix et sécurité est opérationnel ;

ALORS : les initiatives de consolidation de la paix auront des effets plus durables y inclus en matière d'égalité de genre ; les autorités et parties prenantes, y inclus les hommes, susciteront une prise de conscience sur l'importance de la participation des femmes et des jeunes au processus de paix et les comportements défavorables à leur implication, la perception de la communauté sur le rôle et la place des femmes et des jeunes changera et des hommes modèles amèneront la société à développer une stratégie pour un changement durable de comportement en faveur de l'implication des femmes et des jeunes au processus de paix.

PARCE QUE : les décisions liées à la consolidation de la paix seront plus inclusives et représentatives des besoins spécifiques des femmes et jeunes filles.

Cette théorie du changement se base sur les hypothèses suivantes :

- Les organisations de la société civile féminines des régions de Tahoua et Zinder doivent pouvoir combler leurs besoins en financement, capacités opérationnelles et techniques pour pouvoir apporter une contribution significative et durable en prévention et consolidation de la paix dans leurs communautés ;
- Des organisations féminines renforcées, ayant un pouvoir d'action réel et visible au niveau de leur communauté, permettra progressivement de revaloriser le travail des organisations féminines locales, y compris celles dirigées par des jeunes femmes, pourrait jouer un rôle catalyseur pour les femmes de leurs communautés notamment pour le développement socio-économique et la diffusion de messages et de bonnes

pratiques sur la prévention de toutes les violations des droits humains, les droits des femmes et des filles, le genre et la protection dans et au-delà des localités directement ciblées ;

- Les autorités et parties prenantes, y inclus les hommes, soutiennent cette approche et comprennent l'importance d'un rôle plus centrale des femmes et jeunes filles pour un développement durable et la consolidation de la paix ;
- La capacité d'influence des femmes et des jeunes filles des organisations locales et régionales est renforcée lorsque ces organisations se mettent en réseau, partagent leurs expériences et leçons apprises, et adoptent des stratégies conjointes de plaidoyer ; ainsi, le projet s'appuiera sur les atouts offerts par ces organisations locales et communautaires qui, en plus d'être renforcées seront de véritables actrices dans la mise en œuvre des initiatives de consolidation de la paix.
- Le dispositif de coordination et de suivi des initiatives inspirées de l'agenda Femmes Paix et Sécurité au Niger sera soutenu afin d'impacter favorablement et durablement les femmes et les filles qui continuent d'être éprouvées par les effets de la situation sécuritaire. Les stratégies de consolidation de la paix mises en œuvre par les acteurs étatiques telles que la HACP, le Secrétariat du PAN deviendront plus inclusives et contribueront à répondre davantage aux besoins des femmes, jeunes femmes et filles si les organisations féminines participent de façon significative aux processus de décision.

d) *Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.*

**Résultat 1 : Les organisations féminines et leurs réseaux sont outillées pour contribuer significativement à la consolidation de la paix et aux règlements des conflits au niveau national, régional et communautaires.**

Il s'agira ici de procéder,

- D'une part, au renforcement des capacités (technique et opérationnelles) des organisations de la société civile sélectionnées à travers un processus compétitif et transparent sur le plaidoyer, la mobilisation des ressources et la gestion des projets liés à la consolidation de la paix au niveau régional et local dans les régions de Tahoua et Zinder et à la mise en réseau de ces différentes organisations.
- Les représentants des organisations de la société civile seront habilités, équipés et mis en réseau afin d'influencer davantage le processus de consolidation de la paix en favorisant le dialogue et la médiation interne, en réparant les relations et en reconstruisant les institutions en tenant compte de toutes les parties impliquées dans le conflit.
- D'autre part, il s'agira de sélectionner au niveau de chacune des deux régions, une organisation faîtière. Ces dernières auront à leur tour la charge et la responsabilité de sélectionner des OSC féminines, de les encadrer et de mettre à leur disposition des petites subventions (de 25 à 50 000 \$) pour l'implémentation de projets liés à la consolidation de la paix. Les organisations de la société civile féminine bénéficieront de micro-subventions sur la base de critères définis et à l'issue d'un processus transparent de sélection. Cette mise à disposition financière permettra à ces OSC féminines de se renforcer institutionnellement et de mener des initiatives impactantes pour répondre aux besoins de promotion des droits des femmes et des filles y compris ceux liés à la consolidation de la paix.

**Produit 1.1 : Renforcement des capacités des organisations de la société civile sur le plaidoyer, la mobilisation des ressources et la gestion des projets liés à la consolidation de la paix régionales et locales de Tahoua et sud-Zinder et mise en réseau de ces différentes organisations.**

**Activité 1.1.1 :** Réaliser une analyse des conflits sensible au genre et aux droits humains et établir une cartographie des organisations de la société civile féminine des régions de Tahoua et Zinder ainsi qu'un plan de renforcement de leurs capacités afin de mieux comprendre la dynamique du genre et des droits humains, les facteurs sous-jacents et les acteurs impliqués au moment de l'analyse et ainsi de mieux répondre aux besoins des populations affectées. Ces analyses permettront aux OSC d'élaborer des programmes efficaces aux questions de genre et droits humains identifiés et d'évaluer l'efficacité des solutions apportées.

**Activité 1.1.2 :** Organiser une formation des formateurs pour cent vingt (120) actrices de la société civile sur les techniques d'élaboration de note conceptuelle et de document de projet, de plaidoyer de la mobilisation des ressources et le management et de leadership des organisations ainsi que sur le processus de consolidation de la paix sensible au genre, droits humains, à l'agenda FPS et à l'agenda jeunes paix et sécurité au niveau de Niamey, Tahoua et Zinder.

**Activité 1.1.3 :** Organiser des sessions de partage des connaissances entre les formateurs et 270 acteurs de la société civile à Niamey, Tahoua et Zinder ;

**Activité 1.1.4 :** Formation des femmes et OSC aux techniques de suivi et d'élaboration de rapports sur la situation des droits humains en général et les droits des femmes et filles en particulier et en lien avec la consolidation de la paix et la gestion des conflits y compris la protection.

**Produit 1.2 : Mise en place des petites subventions pour l'implémentation de projets liés à la consolidation de la paix par les organisations de la société civile via les organisations faitières sur la thématique femmes, paix et sécurité**

**Activité 1.2.1 :** Lancer un appel à proposition pour la sélection deux organisations faitières au niveau des deux régions pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre des OSCs (5 à 10) qui seront recruté pour l'implémentation des 'smalls grants' en lien avec la consolidation de la paix.

**Activité 1.2.2 :** Mettre à disposition des fonds aux différentes organisations féminines locales de chaque région pour la mise en œuvre des microprojets en fonction des besoins en consolidation de l'agenda Femme, paix et sécurité dans chaque zone d'intervention (médiation, dialogue intercommunautaire, sensibilisation, monitoring des droits humains, VBG liée aux conflits, HIMO orientée sur le Genre, opportunités économiques, etc.).

**Activité 1.2.3 :** Mettre à disposition un mécanisme de mini-subvention administré par les organisations faitières pour appuyer la création de structures gérées par les jeunes femmes et jeunes hommes pour la mise en œuvre d'activités de consolidation de la paix sensible au genre et aux droits humains au niveau communautaire.

**Résultat 2 : Les organisations féminines de la société civile (femmes et les jeunes femmes) jouissent d'un leadership renforcé dans la gouvernance pour accroître leur participation**

**aux sphères publics et privés de prise de décision au niveau humanitaire, de consolidation de la paix dans le respect des droits humains.**

Ce second résultat s'articule autour des points majeurs suivants :

- Le renforcement des compétences des organisations féminines de la société civile (femmes et des filles) en matière de médiation, de négociation et de gestion des conflits et leur valorisation afin d'améliorer la cohésion sociale aux niveaux communautaire, national, sous-régional et international ;
- La promotion des droits fondamentaux des organisations féminines de la société civile (femmes et des filles) par le renforcement des mécanismes et des politiques consacrés à leur protection et à leur promotion, y compris dans les processus de consolidation de la paix, et l'application accrue des normes relatives aux droits de l'homme, en particulier dans les zones touchées par un conflit ;

La mise en œuvre des activités liées à ce résultat contribuera à accroître l'influence des femmes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à la consolidation de la paix avec la contribution des acteurs communautaires clés tels que les médias, et la mise en place de cadres d'échanges pour la promotion des droits des femmes et des filles en particulier, du leadership féminin et la prise en compte des besoins sexospécifiques.

**Produit 2.1 : Les compétences des femmes et des jeunes femmes en médiation, négociation et gestion des conflits sont renforcées et valorisées afin d'améliorer la cohésion sociale aux niveaux communautaire, national, sous-régional et international.**

**Activité 2.1.1 :** Renforcer les capacités des femmes et des jeunes femmes en technique de médiation, consolidation de la paix : formation de 400 femmes (adultes et jeunes) et de 200 jeunes femmes comme ambassadrices des agendas femmes, paix et sécurité et jeunes, paix et sécurité ;

**Activité 2.1.2 :** Plaidoyer pour l'amélioration de la représentation des femmes et des jeunes femmes dans les instances de médiation et de consolidation de la paix au niveau national, dans les deux régions et au Niveau du G5 Sahel ;

**Activité 2.1.3 :** Engager 100 leaders religieux, traditionnels, les collectivités locales et autorités décentralisées ainsi que leurs associations dans la promotion de l'inclusion des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ;

**Activité 2.1.4 :** Mettre en place trois « Espaces de dialogues et de cohésion sociale des femmes » pour servir de lieux de concertation et d'engagement avec les femmes et les jeunes de la société civile, les institutions de l'Etat, les leaders traditionnelles et religieux y compris le caucus des femmes élus (parlementaires, Maires, élus locales) ;

**Produit 2.2 : Les dispositifs juridiques et politiques dédiés aux respects des droits fondamentaux des femmes et des jeunes femmes sont renforcés, promus notamment dans les zones affectées par les conflits et dans les processus de consolidation de la paix en conformité avec les recommandations de l'EPU ;**

**Activité 2.2.1 :** Mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation sur les droits humains, la coexistence pacifique y compris le recours à la justice pour le règlement des différends, la place et le rôle des femmes, des jeunes femmes dans la prévention et de gestion de conflit à travers les institutions étatiques et les OSC à tous les niveaux (campagne nationale, plaidoyer avec les décideurs au niveau nationale, locales et régionale) ;

**Activité 2.2.2 :** Mettre en place au niveau local, des cadres de concertation des acteurs sur les droits humains visant à promouvoir le respect des droits des femmes et à lutter contre la stigmatisation et les préjugés sur les femmes qui rapportent des informations sécuritaires et participent en général au processus de paix ;

**Activité 2.2.3 :** Organiser un fora par an entre les OSC féminines du Niger sur des thématiques d'actualité lié à la promotion des droits humains, des droits des femmes et des filles dans le processus de consolidation de la paix incluant la CEDEF et les 11 résolutions de l'agenda Femme Paix et Sécurité (au moins une rencontre par trimestre) ;

**Activité 2.2.4 :** Mettre en place un cadre de concertation entre les ministères de la promotion de la femme, celui de la communication, le Conseil Supérieur de la Communication, les responsables des organes de presse et l'Association des professionnelles des médias afin d'échanger autour des avancées et les stéréotypes persistant dans les productions médiatiques qui freinent les respects des normes et standards internationaux de droits de l'Homme ;

**Résultat 3 : Les mécanismes de coordination, de collecte et d'analyse des données sur les questions de Femme Paix, sécurité sont mis en œuvre pour améliorer la redevabilité et la communication, les innovations et la gestion des connaissances.**

Il s'agira sous ce résultat

- D'une part de contribuer au renforcement de la prise en compte du genre dans les mécanismes de coordination de la consolidation de la paix au niveau national et locales.
- D'autre part, de mettre en place un mécanisme de communication, de vulgarisation, de collecte des bonnes pratiques et leçons apprises.

L'implémentation des activités liées à ce résultat contribuera à combler le gap de communication, de visibilité relevée au cours des évaluations des projets PBF. Davantage la gestion des connaissances et la capitalisation des acquis permettra de faciliter la formulation des projets d'envergure et mettre à l'échelle cette initiative.

**Produit 3.1 : Renforcement de la prise en compte du genre dans les organes de coordination de la consolidation de la paix au niveau national et local**

**Activité 3.1.1 :** Renforcer les capacités (logistique, assistance technique) du Secrétariat PAN et mettre en place la stratégie de la cellule Genre de la HACP pour une meilleure prise en compte du Genre dans la consolidation de la paix ;

**Activité 3.1.2 :** Mettre en place un mécanisme de financement innovant pour accélérer la mise en œuvre de l'agenda Femme Paix et Sécurité : « Fonds Saraounia » à travers le développement de la composante Femme, paix et sécurité et de la composante Etat de Droit et Gouvernance du programme PHARE mis en œuvre par Nations Unies et des PTF ;

**Activité 3.1.3 :** Créer un cadre de concertation entre les OSC féminines, les cadres de coordination de l'agenda Femme, paix et sécurité (PAN, Cellule Genre HACP) au niveau national et dans les deux régions ;

**Produit 3.2 : Mise en place d'un mécanisme de communication, de vulgarisation, de collecte des bonnes pratiques et leçons apprises sur l'Agenda Femme, paix et Sécurité au Niger**

**Activité 3.2.1 :** Diffuser les données, les informations, les connaissances relatives à l'Agenda Femme, paix et Sécurité au Niger collectées et analysées par le HCDH, ONU femmes et partenaires de mise en œuvre qui seront mises à la disposition des mécanismes de coordination pour alimenter et orienter la prise de décision.

**Activité 3.2.2 :** Former les journalistes et animateurs des radios communautaires sur les droits humains en général et l'impact de la qualité des productions médiatiques sur la participation des femmes et filles au processus de paix en vue d'une meilleure appréciation du rôle des femmes dans la consolidation de la paix.

**Activité 3.2.3 :** Capitaliser des bonnes pratiques et les innovations du Niger dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda Femme paix et Sécurité à une audience nationale et internationale à travers les plateformes digitales, les médias nationaux et communautaires.

**Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)**



**Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Le développement de ce projet a été réalisé en consultation avec un comité des organisations de la société civile avec une forte représentativité des OSC féminines nigériennes, avec une présence au niveau national, à travers un processus de plusieurs réunions d'échanges sur les besoins et priorités des organisations de femmes et conformément aux priorités définies par le Gouvernement.<sup>16</sup>

Le projet sera mis en œuvre dans deux des huit régions du Niger : celles de Tahoua et de Zinder. Deux organisations faitières régionales seront sélectionnées comme partenaires de mise en œuvre du projet au niveau des deux chefs-lieux de régions. Afin de garantir un processus d'équité et de transparence dans le processus de sélection de ces organisations partenaires, ONU Femmes et la HCDH créeront un comité de sélection composé d'organisations féminines nationales non-éligibles pour cet appel à proposition ainsi que les institutions étatiques partenaires, qui évalueront les organisations de la société civile des deux régions et différentes de celles consultées lors de la préparation du document de projet en fonction des critères suivants définis conjointement :

**Critère de choix organisation faitière au niveau régional :**

- Être légalement enregistrée ;
- Avoir son siège à Tahoua et Zinder respectivement ;
- Être une organisation féminine (dirigée par des femmes et ayant dans leur mandat la contribution à l'égalité des genre et l'autonomisation des femmes) ;
- Disposer d'une expérience avérée dans le domaine de la consolidation de la paix ;
- Disposer de deux rapports financiers certifiés par un cabinet spécialisé ;
- Avoir en moyenne un budget de \$ 150 000 par an ;
- Démontrer de la capacité technique et opérationnelle pour coordonner la mise en œuvre des small grants;
- Avoir le quitus des services pour le paiement de la charge patronale aux différents salariés ;

**Critère de choix des organisations pour bénéficier des small grants:**

- Être une OSC, une association, un groupement dirigé par des femmes/jeunes ;
- Organisation dirigée par une femme et/ou une jeune femme ;
- Avoir comme d'intervention : prévention et gestion des conflits, droits humains, lutte contre les violences basées sur le genre, autonomisation des femmes et des filles, leadership et participation politique, extrémisme violent, dialogue intercommunautaire ;

---

<sup>16</sup> REFEPFA : le réseau des femmes pour la paix ; ONG SOS FEVVF : Femmes et Enfants Victimes de violence Familiale ; ONG FAD : Femmes, Action et développement ; CNDH/DH : Centre Nigérien des Droits de l'Homme pour la Paix et le Développement ; APAC Niger : Association des Professionnelles Africaines de la communication, Section Niger ; CONGAFEN : Coordination des Organisations non Gouvernementales et Associations Féminines Nigérienne.

- Disposer d'un mécanisme de gouvernance et de gestion de ressources ;
- Être localement implanté ;
- Avoir une existence de deux ans.

Le programme de 'small grants' coordonné et mis en œuvre par les deux organisations faitières régionales, en collaboration avec ONU Femmes et la HCDH, ciblera pour chaque région entre 5 et 10 organisations féminines au niveau départemental et communal. Les critères et le processus de sélection de ces structures se feront conjointement entre les agences récipiendaires, les organisations faitières, et les partenaires régionaux (Gouvernorat, Ministère de la Promotion de la Femme, représentation régionale de la HACP), et accordera une attention particulière à la représentativité des organisations sélectionnées, en adoptant une approche intersectionnelle : organisations rurales, groupement des femmes et des jeunes, les associations. Au cas où ces structures n'existent pas dans ces régions, le projet discutera avec les services de l'Etat notamment le Ministère de la Promotion de la Femme, le Développement communautaire, de la Jeunesse et la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix pour appuyer les jeunes porteurs de projets de création. Le mécanisme de small grants vise à appuyer au moins 30% d'organisations dirigées par des jeunes femmes. S'il n'existe pas suffisamment d'organisations de jeunes femmes actives, le projet visera à appuyer les jeunes femmes et jeunes hommes désireux de mettre en œuvre des projets de consolidation de la paix sensible au genre en leur apportant un appui technique et financier pour formaliser leur structure.

Le principe d'intervention « **Do No Harm** », le « **Leave No One Behind (LNOB)**» et le principe de "*Human Rights Based Approach*" et le "*Women's Empowerment Principles*" ainsi que tous les autres gouvernant la mise en œuvre des interventions onusiennes ainsi que de leurs partenaires de mise en œuvre seront respectés. Les deux agences ont une grande expérience dans le cadre de la mise en œuvre des projets de consolidation de la paix avec des résultats probants adaptés au contexte social, politique, économique et culturel du Niger. De ce fait, elles ont su développer des techniques d'intervention dans le respect et la protection de tous les intervenants à savoir : l'implication des autorités administratives, sécuritaires et locales à tous les niveaux ; l'utilisation des points focaux des partenaires de mise en œuvre au sein des communautés et des représentants des services techniques pour la mise en œuvre et le suivi de proximité des activités. Ainsi, l'intervention se déroulera dans le respect de tous les principes et impactera de manière significative la vie des communautés bénéficiaires.

### **III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** - indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

<b>Organisation bénéficiaire</b>	<b>Budget total dans l'année précédente</b>	<b>Sources principales du budget (donateurs etc.)</b>	<b>Emplacement des bureaux dans le pays</b>	<b>Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)</b>	<b>Experts techniques existants pertinents au projet</b>
Organisation de convocation : ONU FEMMES	10 251 218 USD	Fonds Propres, UE, Pays Bas, Japon, Allemagne, Italie, PBF, MPTF	Niamey, Maradi, Diffa et des nouvelles perspectives d'installation dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Zinder	27	Programme spécialiste Femmes Paix et Sécurité ; Expert genre et économie ; Expert genre et éducation : Spécialiste communication
Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH)	1 000 000 USD	Fonds Propres, EU, Suède, Italie, Pays Bas, Danemark	Niamey  Perspective d'ouverture de bureaux à Diffa, Agadez et Tillabéri	<b>21</b>	Promotion et protection des droits de l'homme, Monitoring, Plaidoyer, Expertise technique, Publication publique, renforcement de capacité
<b>Partenaires d'exécution : REFEP, ONG FAD, SOS FEVVF, ONG ADL, ONG Diko, CNDH/DH</b>					

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurez le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le projet sera mis en œuvre par la modalité d'exécution directe (DIM). Les structures de la société civile et de l'État à travers les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés de l'État des régions de Tahoua et de Zinder qui sont les principaux bénéficiaires du projet seront au premier plan de la mise en œuvre. Une coordination du projet sera mise en place sous le financement total du projet. Elle sera composée de :

- Un Coordonnateur (SB/5) sera recruté par ONU Femmes pour superviser et coordonner la mise en œuvre globale des activités du projet notamment la planification, la mise en œuvre, le suivi, le rapportage et la collecte des données ainsi que la gestion des connaissances.
- Un Chargé de projet (NOB) et un administrateur (G5) seront mis à disposition et ou recrutés par OHCDH pour mettre en œuvre les activités relevant de son portefeuille et participera aussi à la mise en œuvre des activités du projet global.

Membre de l'équipe pris en charge sur le projet	Agence chargée du recrutement
1 Coordonnateur de programme (FTA NOB) + Assistant Programme (G7)	ONU Femmes
1 Chargé de projet (NOA) + Administrateur (G5)	HCDH

La coordination du projet se fera à quatre niveaux :

- Un **Comité stratégique de suivi des chefs d'agence**, sera tenu tous les trois mois afin de créer une interface pérenne avec le bureau du Coordonnateur Résident et la représentation du PBF au Niger. Le contenu des sessions sera alimenté par les résultats des réunions du Comité de coordination inter-agences.
- **Le comité technique de coordination du projet** composé des représentant-e-s des deux agences, les points focaux des OSC des deux organisations faitières et des représentant-e-s des services techniques clés intervenant dans la mise en œuvre du projet. Un **Comité de coordination régional au niveau de chacune des deux régions** se réunira à une fréquence bi-mensuelle pour un suivi régulier de l'état de mise en œuvre au niveau local. Il sera composé des représentant-e-s des services

techniques déconcentrés et locaux impliqués dans la mise en œuvre, le Conseil Régional, le Gouvernorat, les points focaux des agences. Aussi, les membres des coordinations des deux régions se réuniront une fois par trimestre pour faire l'état de la mise en œuvre des activités, partager les bonnes pratiques et tirer les leçons apprises.

- Un **Comité de coordination inter-agences des points focaux PBF** du consortium se tiendra à une fréquence trimestrielle mensuelle à Niamey. Le contenu de ses réunions sera alimenté par les comptes-rendus mensuels de mise en œuvre produits par le Comité de coordination régional, et intégrera les experts en Finance et Suivi-Évaluation des deux agences.

Un pool de consultants/bureaux d'études et ONG spécialisés (100%) sur les activités ciblées, seront sollicités pour apporter leurs expertises en termes de formations techniques, le suivi accompagnement des bénéficiaires. Des cadres de concertations seront établis pour permettre à tous les intervenants de partager les informations et apporter des contributions positives pour l'atteinte des résultats.

Les financiers et les administrateurs d'ONU Femmes et des agences du HCDH veilleront à ce que les procédures administratives et financières soient correctement appliquées dans la mise en œuvre des activités du programme.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
<p>La difficulté d'accès au terrain, en particulier pour les communes sélectionnées de la région sélectionnées entrave la réalisation de toute activité impliquant des enquêtes de terrain ou la participation des populations concernées</p>	<p>Moyen</p>	<p>L'ONU Femmes et le HCDH essaieront aussi, autant que possible, de bénéficier de l'appui sécuritaire fourni par UNDSS pour permettre à son personnel de visiter le terrain aussi souvent que possible. L'équipe du projet présente sur le terrain entretiendra un dialogue soutenu avec les leaders des communautés locales pour que ceux-ci soient un relais efficace sur le terrain, elle mettra également en place un système d'alerte précoce pour un suivi effectif des informations et pour un réajustement des activités en conséquence.</p> <p>Aussi, les deux agences s'appuieront sur les différents représentants des services techniques pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités.</p>

<p>La multiplicité des acteurs impliqués dans l'appui au centre du Niger rend la mise en œuvre des actions de ONU Femmes et HCDH un peu difficile et limitent leur visibilité</p>	<p>Faible</p>	<p>L'ONU Femmes et le HCDH devront coordonner avec les initiatives de même types prévues dans ces régions Pour s'assurer d'un rôle stratégique, l'ONU Femmes et le HCDH travailleront de concert avec le gouvernement et les bénéficiaires</p>
<p>Tensions intra-communautaires durant le projet notamment autour de l'accès aux ressources naturelles et à la terre (dans le cadre des coopératives agricoles) ;</p> <p>Les bénéficiaires refusent d'abandonner leurs pratiques traditionnelles</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Les campagnes de sensibilisation, et les ateliers participatifs, l'implication des leaders et réseaux communautaires mettront l'accent sur les bénéfices partagés d'une approche collaborative et gagnant-gagnant notamment une moins forte pression sur ressources existantes.</p> <p>L'équipe de projet et les équipes d'animation sur le terrain utiliseront la méthode SARAR (Self-esteem strenghts, Resourcefulness, Action, Responsibility). (Points forts de l'estime de soi, débrouillardise, action, responsabilité)</p>
<p>Les tensions sociales</p>	<p>Faible</p>	<p>Appuyer les initiatives de dialogue afin d'apaiser la situation</p>
<p>Gestion transparente et performante des fonds alloués aux Collectivités Locales</p>	<p>Moyen</p>	<p>Nécessité de transparence et d'accompagnement dans la gestion des fonds dédiés au projet.</p>

Stigmatisation des femmes participant au programme : exclusion des femmes jugées différentes de la "norme" majoritaire, méconnaissances et préjugés	Moyen	La stratégie de lutte contre la stigmatisation des femmes passe par la sensibilisation et l'éducation des communauté sur les droits des femmes avec l'implication des hommes champions.
Pas assez d'engagement des autorités locales et des hommes en faveur de la promotion des femmes dans la communauté	Moyen	Sensibiliser davantage les autorités locales pour mener davantage des initiatives conjointes avec les femmes leaders.

- d) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendriers de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Un système suivi-évaluation rigoureux basé sur le cadre de résultats et d'indicateurs présentés en Annexe 1 et sur le journal des risques, permettra non seulement l'examen périodique des risques et des résultats obtenus, mais aussi d'identifier l'évolution du contexte et des circonstances ayant une incidence sur le projet.

Le suivi du cadre de résultats est sous la responsabilité conjointe de l'ONU Femmes et du HCDH. Il sera donc réalisé directement par le personnel/ points focaux/ partenaires de mise en œuvre sur le terrain des bureaux régionaux des deux agences. Certaines activités pourront être exécutées par des parties tierces contractualisées à cet effet, qui fourniront les données de suivi correspondantes aux activités réalisées. Le contrôle de qualité restera sous la responsabilité de l'ONU femmes et du HCDH.

Un rapport trimestriel préparé par le coordonnateur de l'ONU Femmes avec l'appui du chargé de projet du HCDH et permettra d'apprécier l'état d'avancement du projet et les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats. Un rapport semestriel et un annuel d'avancement du projet seront présentés/soumis par le Coordonnateur conjoint du projet ONU Femmes avec l'appui chargé projet du HCDH.

Avant la fin des 24 mois de durée du projet, une enquête de perception sera réalisée au début et à la fin du projet pour alimenter la prise de décision sur la suite à donner après cette phase – elle sera organisée par le PBF Niger.

- e) **Stratégie de fin de projet/ durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La durabilité du projet sera assurée par :

- L'implication de l'ensemble des parties prenantes sur tout le cycle de vie du projet de façon à permettre une appropriation effective du projet ;
- Le fort engagement des autorités locales et des services déconcentrés de l'Etat dans la mise en œuvre du projet. En effet, les communautés seront fortement impliquées dans l'animation du mécanisme local, atout majeur du projet ;

- Les enseignements, les bonnes pratiques tirés des phases de formulation et de mise en œuvre permettront à la Haute Autorité à la Consolidation de la paix, le Secrétariat National pour la mise en œuvre du plan d'Action National de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité, aux Ministères de la femme et de la Protection de l'Enfant, du Développement Communautaire, de la Jeunesse de capitaliser sur les bonnes pratiques et de faire une mise à l'échelle dans la nouvelle approche de programme phare adopté par le système des Nations Unies depuis l'adoption du Plan Cadre de Cooperation 2023-2026.

Les Ministères de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Développement Communautaire, de la Jeunesse, le Gouvernorat des deux régions, les conseils régionaux associés au projet dès la phase de conceptualisation, assureront la diffusion des enseignements tirés de la mise en œuvre des activités socioéconomiques et leur impact sur la réduction des causes de conflits connexes.

Le projet, grâce au transfert de compétences en faveurs notamment des OSC féminines et les représentants des services techniques, aux nouvelles opportunités économiques générées par les mécanismes financiers, renforcera les communautés locales et les groupes de femmes productives. Les connaissances acquises constitueront un atout majeur pour les bénéficiaires ciblés et la formation de formateurs permettra de transmettre ces connaissances et ce savoir-faire en heures supplémentaires. Le projet repose sur une approche holistique des systèmes de subsistance, des besoins et des opportunités. Il vise non seulement à améliorer le statut économique des bénéficiaires ciblés en tant qu'individus (par le biais d'activités génératrices de revenus), mais également à renforcer la résilience des communautés (investissements, coopération et efforts collectifs pour atteindre des objectifs communs). Cette résilience accrue de la communauté les dotera mieux pour faire face aux futurs changements sociaux.

Le projet est durable grâce à sa planification ascendante visant à déterminer les priorités, puis à refléter les besoins de la communauté dans la conception du projet afin de garantir une participation efficace de la communauté. Tout au long du projet, les communautés généreront des ressources externes et internes, ce qui favorise un grand sentiment d'appartenance. En outre, le projet repose sur une conception souple afin de répondre aux besoins d'initiatives locales (groupes agropastoraux dirigés par des femmes) en tant parti des connaissances et des pratiques locales. Le projet bénéficiera d'un soutien institutionnel car il est lié aux stratégies gouvernementales et aux politiques nationales actuelles.

De plus, le projet actuel s'inscrit dans la mise en œuvre du plan de développement économique et social 2022-2026 à travers le programme Phare pour une période de 5 ans (2023-2027). La prochaine étape pour assurer une stratégie durable sera de veiller à ce que les activités sont alignées avec celles du programme PHARE, notamment le volet état de droit et gouvernance et le volet femmes, paix et sécurité afin de promouvoir et protéger les droits, la promotion et la sécurité des femmes et des jeunes dans les zones d'intervention de manière durable, grâce au renforcement des capacités des acteurs locaux.

#### **IV. Budget du projet**

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le re les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix seront transférés aux bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Le budget sera réparti comme suit : ONU Femmes (30%), HCDH (20%) et société civile (50%). L'objectif de ce programme étant de promouvoir les capacités locales, la majorité des fonds sera donc allouée aux organisations de la société civile féminines, en particulier pour financer des initiatives communautaires en matière de genre et des droits humains.

- Les fonds alloués à ONU Femmes et au HCDH seront utilisés à la fois pour couvrir les coûts opérationnels du programme (salaires des gestionnaires de programme et de projet, voyages sur le terrain, chauffeurs, escortes pour les missions, activités de suivi et d'évaluation, terrain et visibilité...) mais surtout pour financer les coûts

des activités prévues dans le plan de travail (renforcement des capacités, sensibilisation, suivi et plaidoyer).

- Les fonds alloués aux organisations de la société civile féminine serviront principalement à financer des micro-projets et des initiatives locales développés par des actrices communautaires pour promouvoir le genre et les droits humains dans les zones d'intervention de Zinder et Tahoua.

Veillez-vous référer à l'annexe D pour une justification budgétaire plus détaillée.

## Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
<b>Planification</b>			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé		x	Le projet travaillera avec des organisations de la société civile relevant des deux régions d'interventions. Deux organisations faitières seront recrutées dont une par région suivant des critères préétablis avec l'ensemble des parties prenantes et de manière transparente et qui videront à leur tour recruté toujours suivant le même mécanisme des OSC au niveau local pour l'implémentation de micro-projets. Ce processus sera finalisé d'ici mars 2023
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	x		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	x		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	x		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé	x		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier?	x		

7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	x		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	x		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A	
<b>Genre</b>			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseil / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	x		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	x		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	x		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	x		

#### Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	x		

<p>2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.</p>	x		
<p>3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.</p>	x		
<p>4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?</p>	x		
<p>5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?</p>	x		
<p>6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.</p>	x		
<p>7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.</p>		x	
<p>8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.</p>		x	

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting - Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

## **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

## **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

## **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

### **Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reports and timeline

Timeline	Event
<b>28 February</b>	Annual reporting - Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>30 April</b>	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
<b>31 July</b>	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
<b>31 October</b>	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly

disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.

- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>17</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>17</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.